INTÉRIM

Propulsez-vous vers l'avenir !

ENCORE SYNONYME DE PRÉCARITÉ, L'INTÉRIM OFFRE POURTANT BIEN DES AVANTAGES. SÉSAME POUR UN PREMIER EMPLOI, VOIRE UN CDI POUR QUI SAIT S'Y PRENDRE, C'EST LA CARTE À JOUER POUR ÉTOFFER VOTRE EXPÉRIENCE. MODE D'EMPLOI.

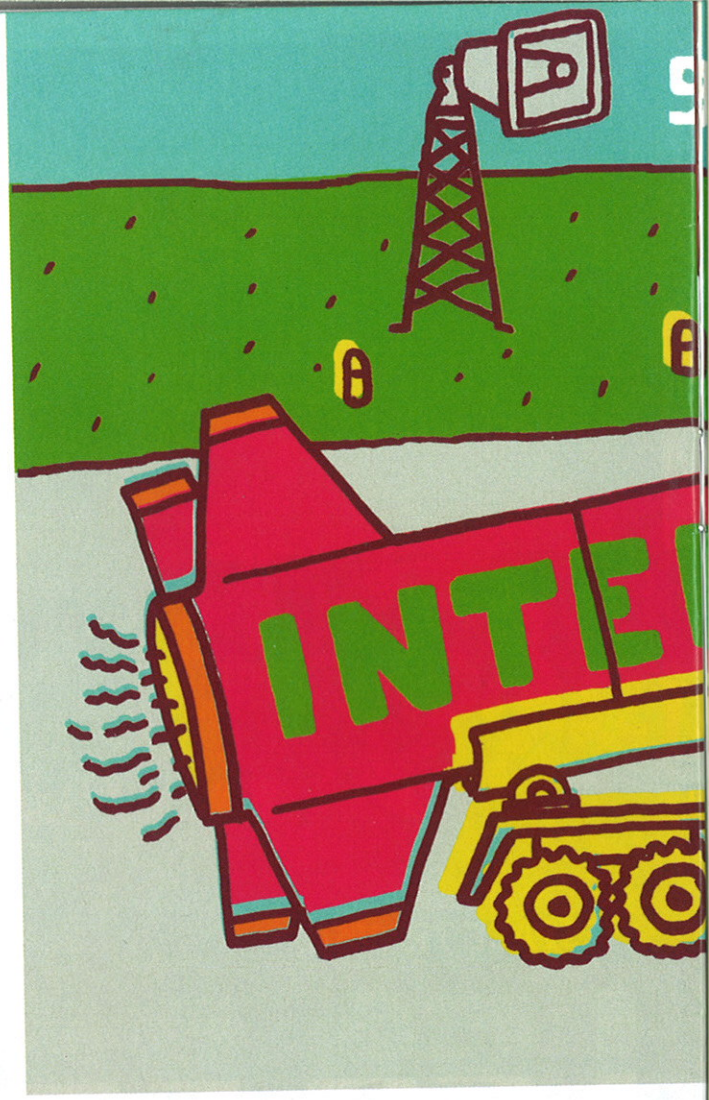

© Luca Falcone / agent : Valérie Oualid pour *Air le mag*

AVANTAGES SOCIAUX

Le statut d'intérimaire confère les mêmes droits qu'à tout autre salarié de l'entreprise de travail temporaire. Vous bénéficiez d'une protection sociale, de la participation aux bénéfices, de la mutuelle de santé et vous êtes affilié à une caisse de retraite complémentaire et à l'assurance chômage. Mais ce n'est pas tout.

- La précarité à un prix. Vous n'êtes pas sous-payé par rapport aux autres, et vous percevez, à l'issue de votre contrat, une indemnité de fin de mission équivalant à 10 % de votre salaire brut ainsi qu'une indemnité compensatrice de congés payés, elle aussi de 10 %.
- Vous vous ouvrez le droit à la formation. Un quart des intérimaires en ont bénéficié en 2009.
- Aides : financement pour passer le permis, solutions de crédits, transports...

Sans avenir, roue de secours, précaire..., les clichés sur l'intérim ont la vie dure. Le secteur a pourtant bien changé depuis son émergence dans les années 1970. Autrefois réservé aux professions peu qualifiées de l'industrie et du bâtiment, l'intérim a aujourd'hui fait sa révolution. Le secteur recrute là où on manque de main-d'œuvre, mais aussi dans le tertiaire, les services, les nouvelles technologies et à tous les niveaux de qualification. Même les cadres s'y bousculent. D'ailleurs, les jeunes ne s'y trompent pas. 190 000 d'entre eux y font leurs armes chaque année. Plus d'un tiers des intérimaires ont moins de vingt-cinq ans. Il s'agit souvent de leurs premiers pas dans le marché du travail.

UN BON TEST

N'hésitez pas à multiplier les missions d'intérim dans telle ou telle entreprise. Rien de tel que le terrain pour tester votre projet professionnel. Vous découvrez ainsi le monde de l'entreprise sous toutes ses coutures. C'est l'occasion de vérifier quel environnement de travail, quelles fonctions et quels types d'entreprises vous conviennent le mieux. Petit à petit, à chaque mission, vous développez de nouvelles compétences ainsi que votre capacité d'adaptation, et vous devenez toujours plus opérationnel. C'est une bonne façon d'augmenter votre maturité professionnelle – de l'or pour votre carrière en devenir –, d'étoffer votre CV et de fourbir vos armes pour les d'entretiens d'embauche. Chaque mission vous offre également l'occasion de constituer un large réseau de contacts que vous pourrez solliciter lors de vos recherches d'emploi. Autre avantage, l'intérim est un moyen de décrocher à terme votre premier emploi stable. Comme bon nombre d'employeurs considèrent le travail temporaire comme une période d'essai, ils profitent de ce type de collaboration pour vous tester sans prendre de risques.

VISER PLUS LOIN

Les agences d'emploi, autrefois appelées agences d'intérim, ont à présent la possibilité de recruter non seulement des CDD de plus ou moins longue durée, parfois jusqu'à dix-huit mois, mais ils repèrent aussi les profils des futurs CDI pour leurs clients. Sachez cependant que les agences recherchent des compétences à mettre à la disposition des entreprises, leurs clients. Informaticiens, ingénieurs, comptables, contrôleurs de gestion, commerciaux y sont notamment les bienvenus.

Il vaut mieux posséder une formation axée sur la maîtrise d'un métier. Bémol donc pour les profils généralistes. Difficile pour eux de s'y faire une place dès le début de leur carrière. Quoi qu'il en soit, pour décrocher vos premières missions, vous devrez faire preuve de réactivité et être immédiatement opérationnel. Une fois la mission obtenue, vous signez un contrat de travail avec l'agence et l'entreprise où figurent l'objet de la mission, sa durée, l'horaire, la rémunération, le lieu de travail, etc. Certes, le salaire est versé par l'agence d'intérim, votre employeur, mais vous vous engagez à respecter le règlement intérieur et les modes de fonctionnement de l'entreprise dans laquelle vous réalisez la mission.

VICTOR DAMERVAL

2 millions

C'est à peu près le nombre de personnes qui effectuent au minimum une mission d'intérim chaque année.

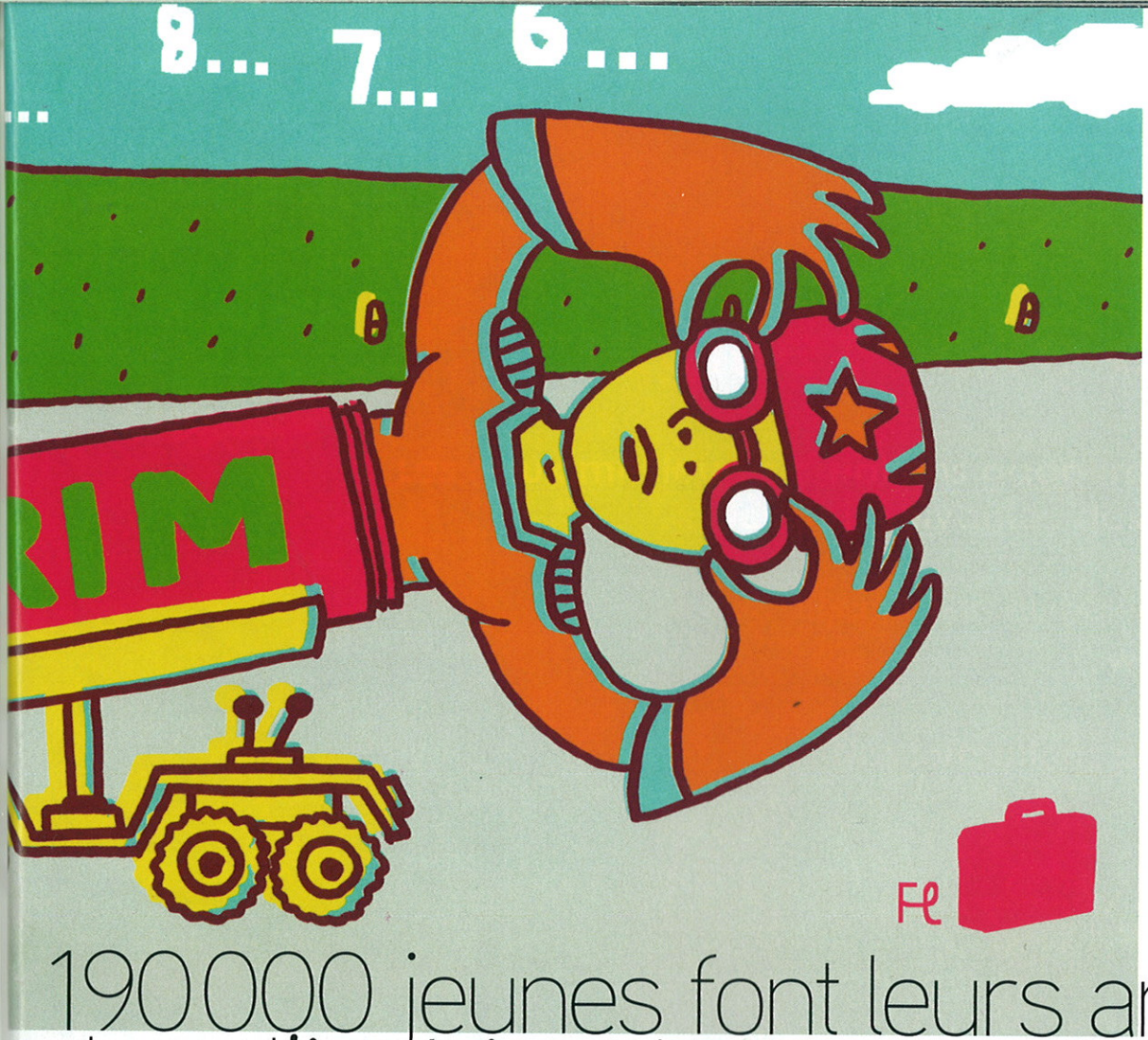

190 000 jeunes font leurs armes dans l'intérim chaque année.

DES PISTES POUR UN JOB DANS L'INTÉRIM

Cernez votre projet professionnel
Indispensable, pour postuler dans l'intérim, vous devez annoncer un projet professionnel clair et précis. Pas question d'aller en agence d'emploi pour bredouiller un piteux « Je cherche n'importe quoi comme boulot ».
On considérera que vous êtes peu motivé, et vous n'avez aucune chance de décrocher une mission. Sachez exprimer clairement ce que vous êtes capable de faire, quels sont vos centres d'intérêt, vos compétences et vos aptitudes.

Comment un conseiller intérim peut-il proposer votre candidature sans arguments concrets ? Bref, cela s'apparente à une recherche d'emploi classique.

Comment postuler ?
Les profils les moins qualifiés peuvent se rendre directement dans une agence d'emploi. Certaines sont spécialistes d'un secteur– tertiaire, industrie, high-tech, cadres... –, en particulier dans les grandes villes. Rendez-vous uniquement dans celles qui vous concernent directement. Les plus qualifiés – diplômés, ingénieurs... – doivent remplir un dossier de candidature sur le site Internet du réseau d'agences.

Votre dossier en ligne accélère le processus d'entretien. N'attendez pas le coup de fil, soyez réactif et montrez votre disponibilité. Mais rien ne vous empêche ensuite de vous rendre dans une agence, au contraire. Quel que soit votre métier, enfilez une tenue soignée et propre. Les agences mettent en ligne des annonces que vous pouvez consulter sur leur site.

Bon plan pour étudiants
Le travail temporaire est une bonne piste pour les étudiants. Il est possible de dégoter un job pour bosser le soir, le week-end ou pendant les vacances.

Visez juste ! Privilégiez l'agence d'emploi spécialiste de votre domaine.

40 %

C'est le pourcentage d'intérimaires pour lesquels la première mission en intérim est une découverte du monde de l'entreprise.

1/3

des intérimaires basculent vers un CDD ou un CDI.

Source : agence Prisme (Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi), Adecco et Manpower.

Attention, une agence d'emploi n'est pas Pôle Emploi. Elle n'a pas obligation de vous inscrire dans ses fichiers. Pour l'y inciter, vous devez aiguiser vos arguments afin de préparer le premier entretien. Sachez mettre en avant vos points forts et votre projet comme si vous étiez devant l'employeur. Faites l'effort de lui donner envie. Sinon le conseiller ne pourra pas vendre votre candidature à l'entreprise. L'important pour vous est de décrocher une première mission. Ensuite, quand l'agence vous connaît, elle pense à vous pour des postes similaires. Et, parfois, c'est l'entreprise qui vous réclame à nouveau. »

Michel Bouffard,
directeur des ressources et compétences de Manpower. « Une mission réussie en appelle une autre », insiste-t-il.

INTÉRIM
Conseils de pros

Depuis que j'ai quitté l'école après avoir décroché un bac en bureautique, je n'ai bossé que par le biais de l'intérim. J'enchaîne mission sur mission et je suis super contente de mon sort ! Je gagne au pis le smic et souvent bien plus chaque mois. J'ai travaillé dans plusieurs secteurs très différents, de l'industrie au commerce. J'adore changer, découvrir de nouveaux univers, d'autres collègues. Je connais aujourd'hui énormément de professionnels. Certains sont devenus des amis. Mon copain est un ancien collègue ! »

Mélanie, 25 ans,
assistante de direction à Amiens. Inconditionnelle de l'intérim, elle refuse de signer un CDI : « Trop contraignant ! »

DES FORMATIONS EN ALTERNANCE

L'intérim offre la possibilité de se former en alternance. **Le CPI (contrat de professionnalisation intérimaire)** est ouvert aux personnes de moins de vingt-six ans sans qualification ou souhaitant compléter une qualification. Les plus de vingt-six ans doivent être demandeurs d'emploi, et leur formation doit favoriser activement le retour à l'emploi. Il dure entre six et vingt-quatre mois. Il alterne formation et missions d'intérim. Vous pourrez ainsi acquérir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou une qualification. **Le CDPI (contrat de développement professionnel intérimaire)** est une formation en alternance qui dure entre 175 et 450 heures, ouverte uniquement aux intérimaires peu ou pas qualifiés. Il n'y a pas de critère d'âge. Pour y accéder, vous devez totaliser 450 heures de missions d'intérim au cours des douze mois qui précèdent le début du contrat. Son but : améliorer votre qualification et développer vos capacités d'accès à des missions plus qualifiées.

... ET SUR LE WEB ?

WWW.CAPCAMPUS.COM
Capcampus est un portail pour les étudiants et les jeunes diplômés. Il doit leur permettre, notamment, de repérer les annonces de travail temporaire dans toute la France. Vous pouvez y consulter également les coordonnées des agences d'intérim par ville.

WWW.OBSERVATOIRE-TRAVAIL-TEMPORAIRE.COM
L'Observatoire des métiers et de l'emploi met en ligne des informations pratiques sur les compétences et les métiers exercés dans le cadre de l'intérim. Vous y trouverez notamment des fiches métier sur l'industrie, le BTP, les services... et les agences d'emploi.

WWW.FASTT.ORG
Le Fonds d'action sociale du travail temporaire propose des services aux intérimaires pour favoriser l'accès au logement, faciliter la réalisation des missions, aider à obtenir un crédit, améliorer la vie quotidienne (santé, budget, etc.).

© DR